

Épreuve commune de contrôle continu

Sciences économiques et sociales

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Cette épreuve comprend deux parties :

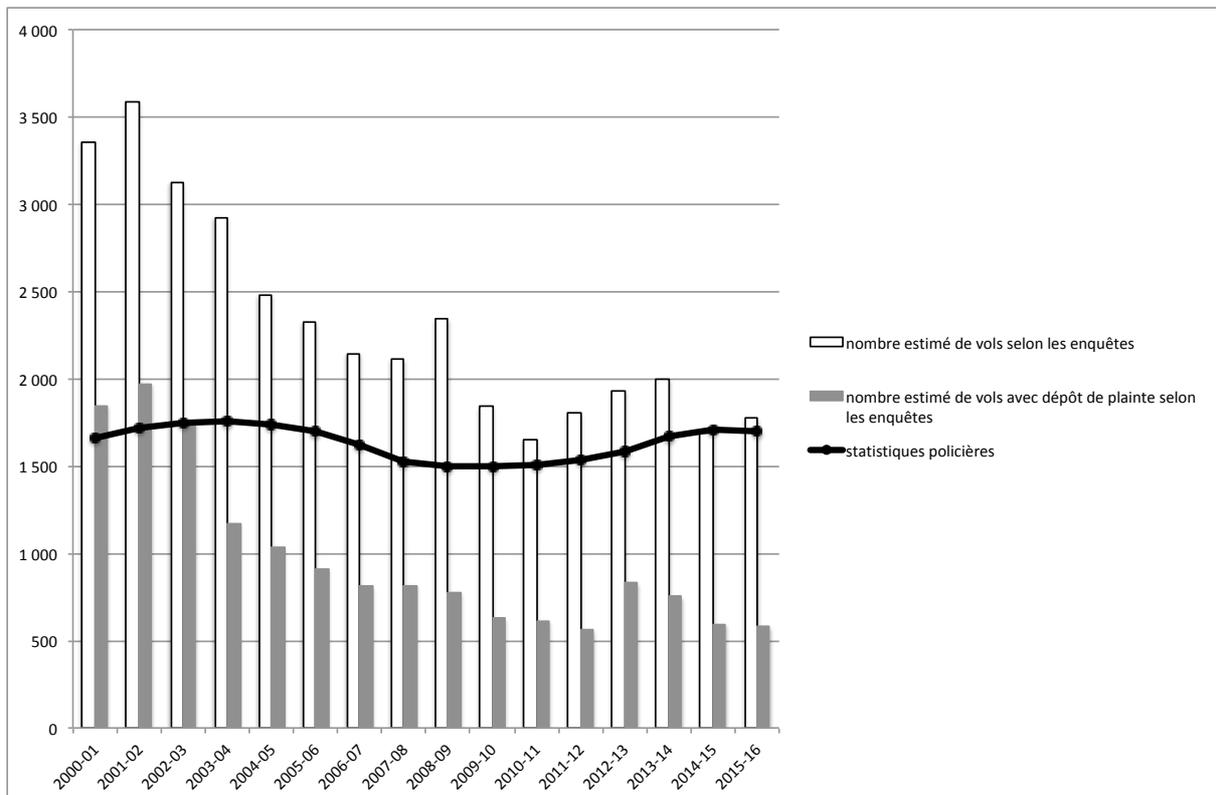
- Première partie (Mobilisation de connaissances et traitement de l'information), il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.

- Seconde partie (Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Nombre de vols en France selon les enquêtes* et les statistiques policières
(en milliers, 2000 - 2016)



Source : D'après *Observer les vols dans la durée*, Observatoire sociologique du crime et de la justice (OSCJ), Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP).

*Enquêtes réalisées auprès de la population visant à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les mois précédant le passage de l'enquêteur.

Questions :

1. Expliquez par un exemple la distinction entre déviance et délinquance. (4 points)
2. Comparez l'évolution de 2000 à 2016 du nombre de vols selon les enquêtes menées auprès de la population avec le nombre de vols selon les statistiques de la police. (2 points)
3. À l'aide du document, montrez que la délinquance est un phénomène difficile à mesurer. (4 points)

Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Sujet : À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez que la protection sociale, par ses logiques d'assurance et d'assistance, contribue à une couverture des risques fondée sur le principe de solidarité collective.

Document 1 : Dépenses de protection sociale en France, en 2016 (*prévisions*)

	En milliards d'euros	En %
Santé	249,9	35
<i>Maladie</i>	204,3	28,6
<i>Invalidité</i>	38,8	5,4
<i>Accidents du travail et maladie professionnelle</i>	6,8	1,0
Vieillesse-survie	325,0	45,5
<i>Vieillesse</i>	286,6	40,1
<i>Survie</i>	38,4	5,4
Famille	54,6	7,6
Emploi	44,8	6,3
<i>Chômage</i>	40,5	5,7
<i>Insertion et réinsertion professionnelle</i>	4,3	0,6
Logement	18,4	2,6
Pauvreté-exclusion sociale	21,3	3,0
Total	714,0	100

Source : INSEE, 2018.

Document 2 :

Lorsqu'il n'existe pas de systèmes de gestion du risque informels [entraide communautaire par exemple] ou régulés par le marché [contrats d'assurance par exemple] ou lorsque ceux-ci fonctionnent mal sinon pas du tout, les pouvoirs publics peuvent mettre en place ou imposer des systèmes d'assurances sociales (assurances chômage, vieillesse, accidents du travail, invalidité, survie et maladie). La participation obligatoire à une communauté de risque peut éviter le problème de l'antisélection* et améliorer le bien-être. [...] Lorsque les habitants d'un pays sont confrontés à des fluctuations de leur consommation par suite d'une perte de revenu induite par un choc, l'État dispose de différents moyens pour les aider à faire face à la situation, tels que l'aide sociale (transferts en nature et en espèces en fonction du niveau des ressources), la subvention de biens et de services de base et les projets de travaux d'utilité collective. Il peut aussi assurer un revenu de base à l'ensemble de la population ou à certaines catégories (les personnes âgées, par exemple).

Source : « Gestion du risque social : cadre théorique de la protection sociale »,
La Banque Mondiale, 2010.

*Antisélection : sélection adverse.